

PRS 2023-2033 : Suivi et mise en œuvre

Comité de suivi La démocratie en santé
ARS La Réunion

Salle de conférence de l'ARS – 10 avril 2024

Déroulé

1. Le Projet Régional de Santé 2023-2033 en quelques mots
2. Modalités de suivi du PRS
3. Présentation de la thématique abordée
4. Proposition de programmation des actions 2024-2025
5. Les indicateurs associés
6. Échanges / questions diverses

Le Projet Régional de Santé en quelques mots

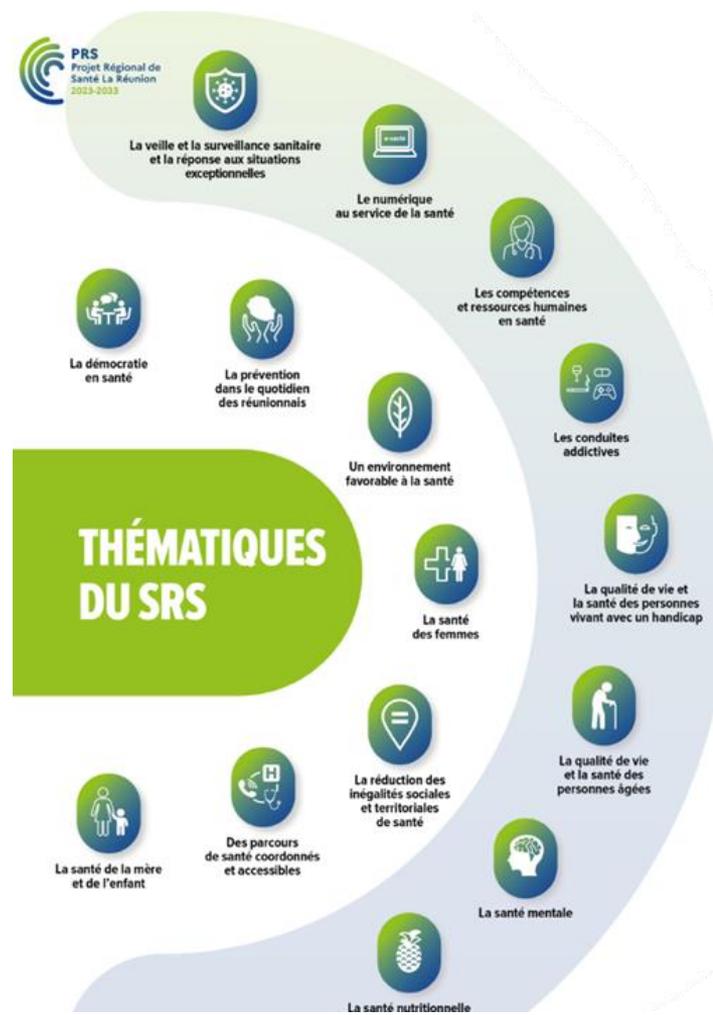


PRS – Adoption et avis réglementaires

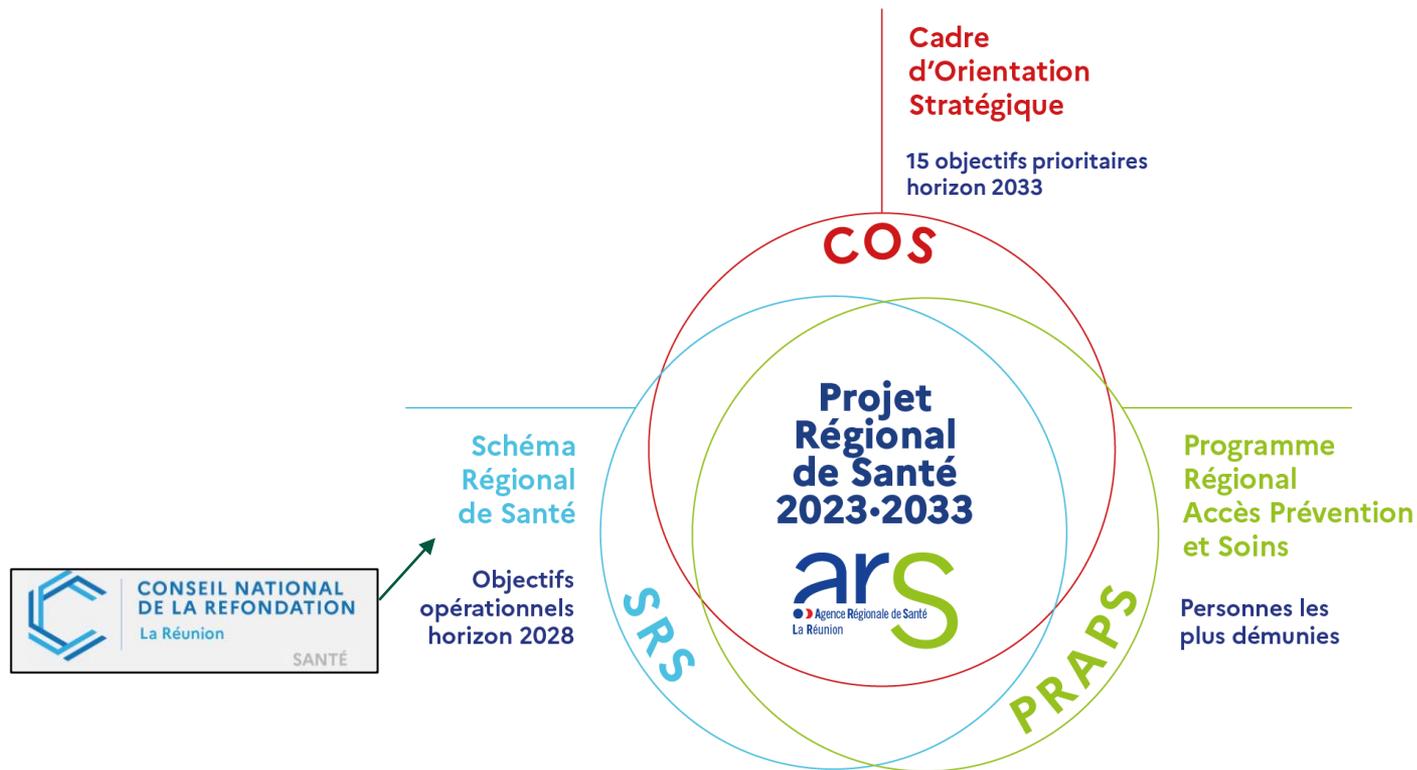
→ Adoption du **Projet Régional de santé La Réunion 2023-2033** par le directeur général de l'ARS La Réunion par arrêté N° 391/2023 du 30 octobre 2023 après avis réglementaires :

- du Préfet
- de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- des Collectivités territoriales
- du Conseil d'Administration de l'ARS

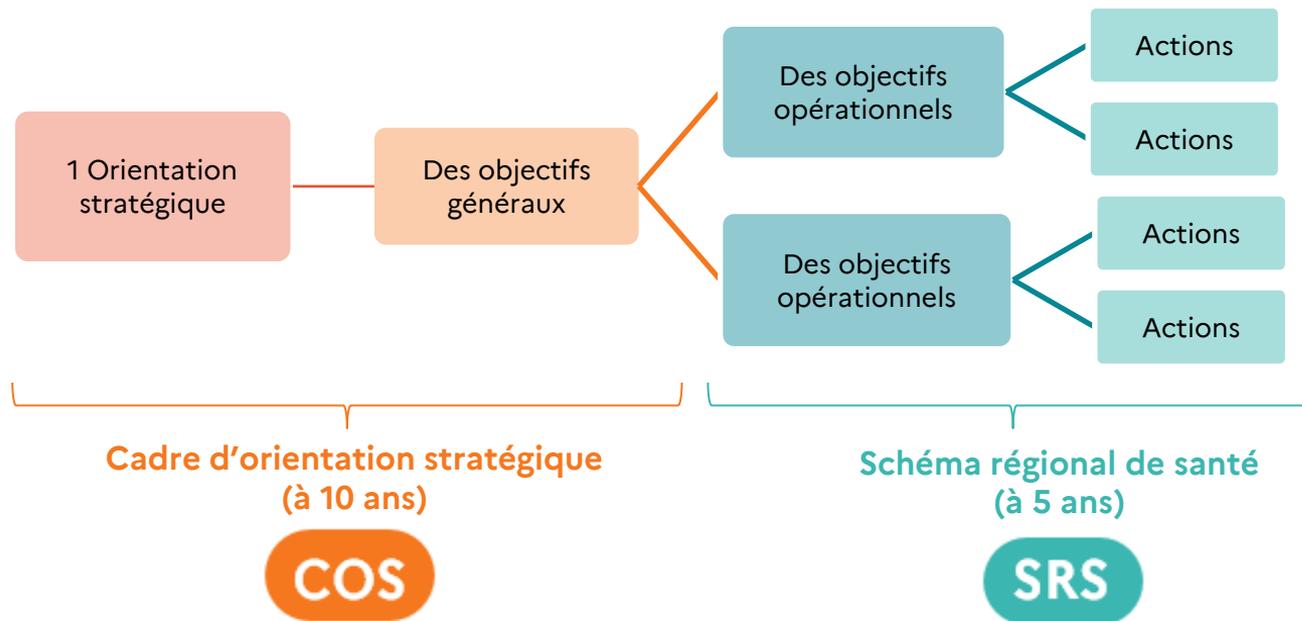
→ Un **Projet Régional de Santé** construit autour de 15 priorités pour améliorer l'état de santé des réunionnais et du système de santé du territoire:



Volets constitutifs du projet régional de santé 2023-2033



Arborescence du PRS



Modalités de suivi du PRS



Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS La Réunion

❖ Mission:

- **Des comités de suivi dédiés** à chacune des priorités de santé du PRS La Réunion (= des comités reconduits par rapport au précédent PRS et des comités à installer)

❖ Travaux des comités de suivi :

- **Priorisation des actions du PRS La Réunion** donnant lieu à une programmation afin de garantir l'atteinte des objectifs
⇒ Elaboration de feuilles de route 2024-2025 : engagements prioritaires de l'ARS sur la période
- **Suivi des actions du PRS La Réunion** : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins
⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

❖ Fonctionnement :

- **Réunion** 1 fois /an pour l'ensemble des thématiques. Animation par l'ARS.



Modalités de mise en œuvre et suivi



Priorisations des actions

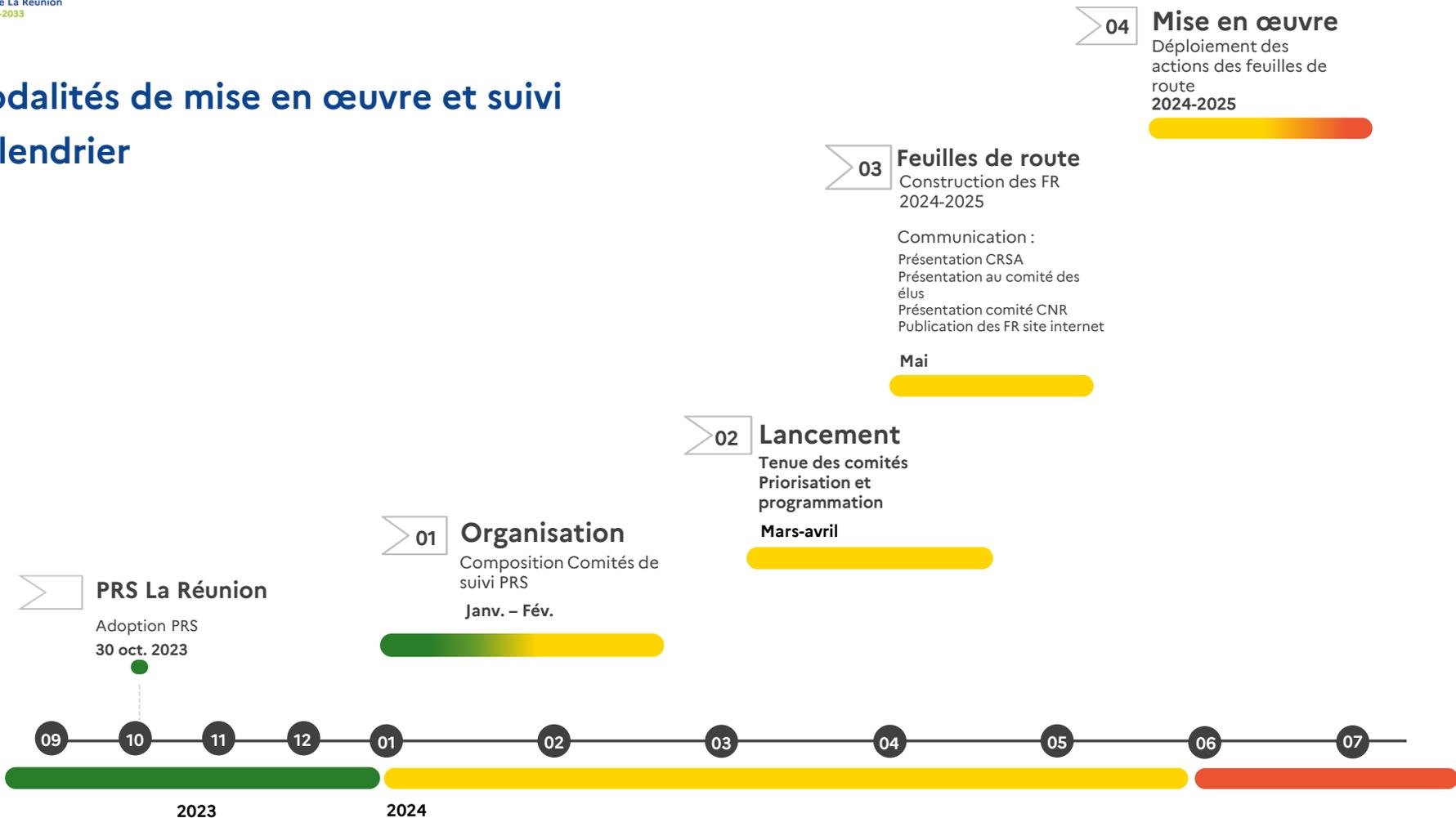
- Des critères pour prioriser les 525 actions et leviers actions du SRS 2023-2028 pour bâtir des feuilles de route annuelles et bi annuelles
- Des leviers d'actions identifiés qui peuvent nécessiter une déclinaison plus explicite
- Des actions communes à plusieurs thématiques

Critères :

- ✓ **Maturité de l'action** : projets en cours, projets prêts. Partenaires, opérateurs identifiés, volontaires
- ✓ **Effet attendu** : impact du projet
- ✓ **Faisabilité de l'action** : Démarrage possible de l'action en 2024 et /ou 2025
- ✓ **Temps de construction de l'action** : compatibilité avec la durée du SRS
- ✓ **Caractère structurant de l'action** : actions participant à la transformation du système de santé
- ✓ **Synergie avec autres actions du PRS** : actions impactant d'autres priorités du PRS

Modalités de mise en œuvre et suivi

Calendrier



Présentation de la thématique



La démocratie en santé



La démocratie en santé

COS

Objectifs généraux à 10 ans

Promouvoir la connaissance et l'exercice des droits des usagers, et la reconnaissance de l'expertise des patients

Renforcer le traitement des signalements et des plaintes et mieux prévenir la maltraitance

Coordonner l'action publique locale au service de la santé et favoriser la participation de la population, des élus et des acteurs de santé à la gouvernance locale de la santé

SRS

Objectifs Opérationnels à 5 ans

Organiser une communication régulière à destination des usagers sur leurs droits

Soutenir la représentation des usagers

Conforter l'observation des droits et la satisfaction des patients

Faire émerger la fonction de patient expert

Renforcer la prévention de la maltraitance et promouvoir la bientraitance

Associer la population, les élus et acteurs de santé à la politique de santé en région



Organiser une communication régulière à destination des usagers sur leurs droits



Soutenir la représentation des usagers



Conforter l'observation des droits et de la satisfaction des patients et des usagers



Faire émerger la fonction de patient expert



Renforcer la prévention de la maltraitance et promouvoir la bientraitance



Associer la population, les élus et acteurs de santé à la politique de santé en région

La démocratie en santé

Les principaux chantiers 2024-2025

Organiser une communication régulière à destination des usagers sur leurs droits



Élaborer et diffuser des supports d'information sur les droits des usagers



Renforcer la visibilité et l'accessibilité des maisons des usagers



Organiser une journée régionale annuelle sur les droits des usagers

Organiser une campagne de sensibilisation sur les directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance

Lancer un appel à projets régional démocratie en santé et droits des usagers

Organiser une communication régulière à destination des usagers sur leurs droits



Favoriser l'intervention des associations agréées dans les formations initiales des professionnels de santé

La démocratie en santé

Les principaux chantiers 2024-2025

Soutenir la représentation
des usagers



Inscrire dans le fonctionnement des instances le principe d'indemnisation des déplacements et repas des RU



Veiller à la désignation effective des RU dans les CDU



Systematiser dans les CDU et les conseils de la vie sociale la participation des suppléants

Veiller à la représentation des usagers au sein des CPTS



Veiller à la représentation des usagers dans les comités, groupes de travail et instances de démocratie en santé

Engager une réflexion régionale sur le statut des représentants des usagers, et notamment la possibilité de recourir au congé de représentation

Soutenir la représentation des usagers



Mobiliser des financements régionaux complémentaires pour la formation des représentants des usagers et des membres des conseils de la vie sociale (CVS)

Développer, à l'initiative des établissements de santé, l'ouverture aux représentants des usagers, de leurs formations internes

Définir un cadre régional permettant aux associations agréées de disposer d'une représentation au sein des conseils de la vie sociale (CVS)

Les principaux chantiers 2024-2025

Conforter l'observation des droits et de la satisfaction des patients et des usagers



Harmoniser les rapports annuels des commissions des usagers (CDU)



Intégrer dans le rapport annuel sur les droits des usagers des données relatives aux plaintes, réclamations, signalements

Intégrer le bilan des inspections, des contrôles et des résultats de certification dans le rapport des usagers

Mettre à disposition de la commission spécialisée des droits des usagers une compétence d'analyse pour l'élaboration du rapport annuel sur les droits des usagers

Assurer la publicité et la diffusion du rapport annuel

Construire une application régionale numérique permettant le recueil de l'expérience et de la satisfaction des patients en sortie d'hospitalisation

Conforter l'observation des droits et de la satisfaction des patients et des usagers



Conduire des travaux pour améliorer la collecte de la satisfaction des usagers

Permettre à la commission spécialisée des droits des usagers de mener une enquête biannuelle sur une thématique particulière de l'exercice des droits des usagers

Faire émerger la fonction de patient expert



Identifier les champs prioritaires et les modalités de recours aux patients experts

Lancer un appel à projets patients experts

Faire émerger la fonction de patient expert



Associer les représentants d'usagers et patients à l'élaboration des campagnes de prévention ou de sensibilisation en santé

Elaborer une offre régionale de formation des patients experts

La démocratie en santé

Les principaux chantiers 2024-2025

Renforcer la prévention de la maltraitance et promouvoir la bientraitance



Actualiser les consignes de transmission des signalements, plaintes et réclamations

Créer une instance inter-administration (ARS, DEETS, Département) assurant la bonne orientation des plaintes et réclamations

Présenter un bilan annuel des plaintes, réclamations et signalements à la CSDU

Renforcer la prévention de la maltraitance et promouvoir la bientraitance



Intégrer la bientraitance dans les plans de formation des établissements de santé et médico-sociaux

La démocratie en santé

Les principaux chantiers 2024-2025

Associer la population, les élus et acteurs de santé à la politique de santé en région



Installer un comité de suivi et d'orientation CNR

Installer l'espace régional de réflexion éthique (ERER)



Réunir chaque semestre le comité régional des élus

Proposer une offre de formation commune sur les enjeux de santé publique aux élus et aux équipes des collectivités locales

Associer la population, les élus et acteurs de santé à la politique de santé en région



Faire participer les citoyens à la réponse locale en santé en s'appuyant sur les conseils de quartier ou conseils citoyens voire les comités de quartiers le cas échéant

Les indicateurs associés - SRS

Objectifs généraux à 10 ans	Indicateurs
1. Promouvoir la connaissance et l'exercice des droits des usagers, et la reconnaissance de l'expertise des patients	<ul style="list-style-type: none">• Taux de couverture des sièges de représentants des usagers dans les commissions des usagers des établissements de santé et les conseils de la vie sociale des établissements et services sociaux et médico-sociaux• Taux de clôture des signalements, plaintes et réclamations sous 90 jours• Taux d'établissements de santé et d'établissements médico-sociaux inspectés sur les 5 dernières années• Pourcentage de la population couverte par un contrat local de santé• Nombre de projets de santé associant des patients experts
2. Renforcer le traitement des signalements et des plaintes, et mieux prévenir la maltraitance	
3. Coordonner l'action publique locale au service de la santé et favoriser la participation de la population, des élus et des acteurs de santé à la gouvernance locale de la santé	

Objectifs opérationnels à 5 ans	Indicateurs
1. Organiser une communication régulière à destination des usagers sur leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers suivis par les maisons des usagers • Nombre de participants à la journée régionale des usagers
2. Soutenir la représentation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de désignation de représentants des usagers dans les CDU et équivalent dans les conseils de la vie sociale des ESMS • Part de l'enveloppe FIR affectée à la démocratie en santé • Nombre de représentants des usagers dans les CPTS
3. Conforter l'observation des droits et de la satisfaction des patients et des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réclamations clôturées dans un délai de 90 jours après réception
4. Faire émerger la fonction de patient expert	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patients partenaires formés • Nombre de patients partenaires dans les établissements de santé
5. Renforcer la prévention de la maltraitance et promouvoir la bientraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de promotions du signalement faites par les structures régionales de vigilance et d'appui
6. Associer la population, les élus et acteurs de santé à la politique de santé en région	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions déployées issues du CNR santé • Nombre d'élus formés

Échanges / questions diverses



Merci de votre attention

Pour toute question :
ars-reunion-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
ars-reunion-prs@ars.sante.fr

